



SANTÉ & ENVIRONNEMENT

Mémento du Grenelle

Mesure n°18 : Réduire de 50% le recours aux pesticides d'ici 2010

Les chiffres relatifs aux pesticides en France font l'effet d'un mauvais rêve. Mais du rêve au cauchemar et du cauchemar à la réalité, il n'y a qu'un pas... La politique de l'Etat français, influencée par le lobby agrochimique, se solde par un résultat peu enviable : Cinq kilogrammes de pesticides par hectare toutes cultures confondues sont épanchés par an. L'agriculture intensive et productiviste emploie ces « frappes chirurgicales » de façons répétées afin d'éradiquer toute forme de vie jugée non productive. Les « effets collatéraux » sont édifiants : des résidus de pesticides se répandent partout, dans l'eau, l'air, les sols... et dans nos corps ! La contamination des aliments se transmet de la mère à l'enfant ! Chaque bébé, dès sa naissance, est déjà contaminé par trois sortes de pesticides. Chaque année, 3 000 000 cas de maladies liées aux pesticides sont recensés dans le monde.

Aujourd'hui, alors que des alternatives à ces modes de production ont fait leur preuve, l'agriculture biologique couvre à peine 2% de la surface agricole française.

Les éternelles déclarations d'intention ne suffisent plus : il est urgent que l'Etat s'engage sur des objectifs de réduction des pesticides chiffrés, non seulement en terme de volume mais aussi en terme de toxicité. Diminuer par deux les intrants chimiques passera ainsi par leur taxation et le déploiement de techniques alternatives. Revendiquons enfin l'objectif de 10% d'agriculture biologique pour 2012 ! Le changement des pratiques agricoles est en effet le seul garant de la protection des sols et de la nature, nous préservant d'aliments traités jusqu'à 27 fois dans l'année. A ce propos, la grande distribution doit, elle aussi, jouer un rôle important : en exigeant la garantie de produits alimentaires sains, n'ayant subi aucun traitement chimique et toxique, elle encouragera les exploitants à passer en production biologique.

L'Etat français doit mettre en place une formation obligatoire pour tous les professionnels utilisateurs de pesticides. Enfin, la formation, la recherche agronomique et les solutions alternatives aux pesticides devront être développées à la hauteur des enjeux environnementaux et sanitaires.



ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION